

**CONVENTION 2025 – 2028  
RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE D'UNE TARIFICATION  
MULTIMODALE TER + TRANS' CAB**

**VU** le code général des collectivités territoriales,  
**VU** le code des transports,

**ENTRE LES SOUSSIGNES**

La **Région Auvergne-Rhône-Alpes** sis 101 cours Charlemagne - CS 20033 – 69269 LYON CEDEX 02,  
représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur **Fabrice PANNEKOUCKE**, dûment habilité par  
délibération n°2024/01-88475 du 5 septembre 2024 du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes,  
ci-après dénommée « **la Région** ».

**ET**

La **Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac** sis 3 Place des Carmes – 15000 AURILLAC,  
représentée par Monsieur **Pierre MATHONIER**, Président,  
ci-après dénommée « **la CABA** ».

## Introduction

Grâce à des accords passés entre la Région et les autorités Organisatrices des Transports de la Mobilité (AOM), les titres multimodaux simplifient, pour les usagers abonnés tout public et jeunes de moins de 26 ans, l'accès aux réseaux de transports publics sur les différents bassins de vie en Auvergne-Rhône-Alpes.

Les abonnés utilisant plusieurs réseaux, dont celui des TER, bénéficient de réductions par rapport à l'achat d'abonnements pris séparément (mais paient plus que pour l'achat d'un abonnement seul) tout en profitant des avantages offerts par chacun des réseaux de transport à ses abonnés (réductions sur des parcours TER en semaine et WE, parcs-relais ...). Ces principes ont été développés dès 2006 pour les trajets TER combinés à partir ou à destination de Lyon et, à ce jour, concernent également les agglomérations de Grenoble, Valence, Genève, Saint-Etienne, Chambéry, Bourgoin-Jallieu, Vienne, Clermont-Ferrand, Moulins, Montluçon, du Puy-en-Velay et Vichy.

## **Titre I : La convention**

### **Article I-1 : Objet de la convention**

Cette convention a pour objet de décrire la tarification multimodale combinée entre les réseaux TER et TRANS'CAB et de préciser les principes de répartition des recettes et de prise en charge financière par chacun des signataires de la présente convention.

Les modalités techniques et opérationnelles de mise en œuvre, de suivi et de reversement de recettes de ce dispositif font l'objet de conventions spécifiques entre exploitants des réseaux concernés lorsque celles-ci ne sont pas prévues dans la présente convention.

### **Article I-2 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée de 36 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Elle est reconductible par avenant.

### **Article I-3 : Résiliation**

La présente convention pourra être résiliée de plein droit en cas de non respect par l'une ou l'autre des parties des clauses qui la constituent, par lettre recommandée avec avis de réception, sous réserve de l'application d'un délai de trois mois, nécessaire à l'information du réseau de vente et du public, ou pour tout motif d'intérêt général.

### **Article I-4 : Règlement des différends**

Dans le cas de désaccord concernant l'application ou l'interprétation de la présente convention, les Parties conviennent de se réunir, préalablement à toute action contentieuse, afin de trouver une solution amiable pour chacune d'entre elles.

Les réunions se tiennent à l'initiative d'une partie, après que celle-ci a exposé par écrit à l'autre Partie la nature du désaccord exigeant la recherche d'une solution.

Si les réunions débouchent sur un accord, celui-ci est formalisé dans un procès-verbal approuvé par les deux parties. Les parties peuvent procéder à la signature d'un avenant à la présente convention pour préciser ou modifier les points objets du désaccord initial.

Tout litige survenant dans l'interprétation ou l'exécution de la présente convention et sur lesquels les parties ne pourront aboutir à un accord amiable seront soumis à l'appréciation du tribunal administratif de Lyon. Le tribunal ne pourra être saisi qu'après l'expiration d'un délai d'un mois au minimum à compter de la première réunion de conciliation entre les Parties.

## **Titre II : La tarification multimodale**

### **Article II-1 : Description de la tarification multimodale**

La gamme tarifaire, nommée tarifs combinés TER + TRANS'CAB, s'adresse à deux types de publics :

- Le grand public (+ 26 ans) qui bénéficie du tarif « tout public »

- Les jeunes de moins de 26 ans, qui bénéficient du tarif « jeunes ».

Ces titres peuvent être utilisés pour des déplacements en Auvergne-Rhône-Alpes en correspondance avec le périmètre du Ressort Territorial (RT) de la CABA.

Ils offrent la libre circulation :

- sur un parcours TER en relation avec le RT de la CABA (cf Article II.2).
- sur le réseau TRANS'CAB.

Ces titres offrent également des réductions sur tout le réseau TER.

	<b>TER + TRANS'CAB</b>	
	Tarif « Tout Public » <b>pour tous</b>	Tarif « Jeunes » <b>pour les jeunes de moins de 26 ans</b>
<b>Abonnement</b>	Mensuel	Mensuel

Ils sont distribués uniquement sur support Oûra.

## **Article II-2 : Réseaux et territoire**

### Parcours TER en relation avec le RT de la CABA

Les parcours en relation avec le ressort territorial de l'agglomération peuvent avoir comme origine ou destination toutes les gares et haltes ferroviaires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (Mâcon et Genève inclus), exceptée celle implantée dans ce ressort territorial.

Le calcul du prix du titre TER, constitutif du titre combiné pour une gare extérieure au PTU, est effectué sur la base de la distance kilométrique entre cette gare et la gare d'Aurillac.

Le périmètre TER est défini dans la convention d'exploitation entre la Région et SNCF Voyageurs.

### Ressort territorial de la CABA

Le ressort territorial de la CABA constitue le territoire d'application du dispositif tarifaire. Son périmètre est susceptible d'évoluer au cours de la présente convention et fera dans ce cas l'objet d'un avenant.

A la date de mise en œuvre de la présente convention, le ressort territorial de l'agglomération est composé de la gare suivante : **Aurillac**.

## **Article II-3 : La construction des prix et leur évolution**

### **A. Principes de construction des prix des titres TER+TRANS'CAB :**

La tarification multimodale est construite sur la base :

- d'un prix kilométrique SNCF,
- d'un montant forfaitaire pour la prestation urbaine.

Le montant acquitté par un voyageur est la somme de ces deux éléments. Le prix d'un produit multimodal est par principe inférieur à la juxtaposition des prix des abonnements monomodaux correspondants et supérieur au prix du tarif monomodal le plus élevé.

- Prix  $_{\text{année } n}$  **Combiné TER+TRANS'CAB Tout public** = **Abonnement TER référence Tout public**  $_{\text{année } n}$  <sup>(1)</sup> + **Forfait TRANS'CAB Tout public**  $_{\text{année } n}$  <sup>(2)</sup>

Valeur 2025 du Forfait TRANS'CAB Tout Public : 32,40 €

- Prix  $_{\text{année } n}$  **Combiné TER+TRANS'CAB Jeunes** = **Abonnement TER référence Réduit**  $_{\text{année } n}$  <sup>(3)</sup> + **Forfait TRANS'CAB Réduit**  $_{\text{année } n}$  <sup>(4)</sup>

Valeur 2025 du Forfait TRANS'CAB Jeunes : 25,20 €

Prix année n = prix valable au 1<sup>er</sup> août de l'année n

- <sup>1</sup> : abonnement de référence TER régional multimodal mensuel tout public, offrant en moyenne 10 % de réduction par rapport à l'abonnement illico MENSUEL (non commercialisé seul) ; son indexation suit celle du tarif illico MENSUEL.
- <sup>2</sup> : indexé sur le tarif de l'abonnement mensuel TRANS'CAB Tout public, ce forfait offre environ 10 % de réduction sur le réseau urbain
- <sup>3</sup> : abonnement de référence TER régional multimodal mensuel réduit, offrant 10 % de réduction par rapport à l'abonnement illico MENSUEL JEUNES (non commercialisé seul) ; son indexation suit celle du tarif illico MENSUEL JEUNES.
- <sup>4</sup> : indexé sur le tarif de l'abonnement mensuel TRANS'CAB Jeunes, ce forfait offre environ 10 % de réduction sur le réseau urbain

## **B. Evolution des prix**

Dans le cadre du déploiement de tarifications combinées sur les différents bassins de vie, la Région a souhaité mettre en place une date d'évolution tarifaire des tarifications multimodales commune à l'ensemble des partenaires : le 1<sup>er</sup> août de chaque année (début des ventes des abonnements mensuels multimodaux d'août le 20 juillet).

Par construction des prix (cf.ci-avant), l'évolution des prix multimodaux en année n est fonction des évolutions de prix en année n pratiquées sur chacun des réseaux pour la partie du titre qui lui correspond.

Ainsi, au 31 mars de chaque année, les parties vérifient que les taux d'augmentation des réseaux concernés seront bien connus 2 mois avant mise en œuvre de la hausse tarifaire.

Si le taux d'augmentation de l'année n n'est pas disponible pour l'un ou les deux réseau(x) concerné(s), il sera alors demandé à l'Autorité Organisatrice des Transports du(es) réseau(x) concerné(s) de fournir soit un taux estimatif d'augmentation qui fait foi, soit d'appliquer le taux d'évolution de l'année n-1.

Ces taux d'augmentation pourront être différenciés selon les usagers, à raison d'un taux de référence par AOT pour le « Tout Public » et d'éventuellement d'un autre pour le « Jeunes », s'appliqueront automatiquement chaque année dès le 20 juillet pour les abonnements d'août.

Par ailleurs, en cas d'évolution du taux de TVA, les parties conviennent de définir conjointement 4 mois avant la date d'entrée en vigueur, les modalités d'application de cette taxe sur la tarification multimodale.

## Article II-4 : Les prestations associées

Les prestations associées aux titres mensuels monomodaux servant de base à la constitution des titres multimodaux sont également associées aux titres multimodaux correspondants.

## Titre III : Dispositions financières

### Répartition de la recette multimodale

Le tableau suivant décrit la répartition de la recette multimodale pour chacun des titres entre les réseaux TER et TRANS'CAB. Elle intègre un taux de commission de 3,5 % au profit du réseau vendeur.

Dès lors, le réseau vendeur encaisse pour chaque titre multimodal vendu l'ensemble des recettes et reverse au réseau non vendeur la part de celui-ci, déduction faite des 3,5 % de commissions de distribution.

### Combinés TER + TRANS'CAB mensuels :

Année n :

	Prix public	Part TRANS'CAB	Part Région	Commission de vente réseau vendeur
<b>Combiné TER+TRANS'CAB « Tout Public »</b> année n	Abonnement TER référence Tout public <sup>année n</sup> + Forfait TRANS'CAB Tout public <sup>année n</sup>	Forfait TRANS'CAB Tout public <sup>année n (+/-</sup> commission de vente	Abonnement TER référence Tout public <sup>année</sup> n (+/-) commission de vente	3,5 % de la part du réseau non vendeur
<b>Combiné TER+TRANS'CAB « Jeunes »</b> année n	Abonnement TER référence Réduit <sup>année n</sup> + Forfait TRANS'CAB Jeunes <sup>année n</sup>	Forfait TRANS'CAB Réduit <sup>année n (+/-</sup> commission de vente	Abonnement TER référence Réduit <sup>année n (+/-</sup> commission de vente	3,5 % de la part du réseau non vendeur

Prix année n = prix valable au 1<sup>er</sup> août de l'année n

Ainsi, les parts respectives de la Région et de TRANS'CAB évoluent mécaniquement selon l'augmentation annuelle des tarifs décrits dans l'article II-3 de la présente convention.

## Titre IV : Les évolutions de la tarification multimodale

### Les évolutions du dispositif tarifaire

Chaque partie de la présente convention peut proposer une évolution de la tarification multimodale.

Par évolution tarifaire, on entend :

- La création ou la suppression d'un titre de transport
- La modification des prix (en dehors de l'application des hausses tarifaires annuelles du prix de référence)

- La modification du périmètre d'application du dispositif et la modification du périmètre de la zone centrale.
- La modification des modalités d'usage des tarifs multimodaux

Chaque évolution tarifaire (hors hausse tarifaire annuelle) fait l'objet d'un avenant à la présente convention, conclut dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

En cas de promotion/remise commerciale souhaitée par un des deux réseaux, celui-ci doit en informer l'autre dans un délai de 3 mois avant sa mise en œuvre. La perte de recette liée à cette promotion/remise commerciale sera intégralement portée par la partie à l'origine de cette promotion/remise commerciale.

## **Titre V : Volet opérationnel et technique**

### **Article V – 1 : Distribution des titres**

Cette tarification multimodale TER + TRANS'CAB (tout public et Jeunes) est commercialisée sur support Oûra uniquement.

La vente peut être réalisée :

- par SNCF (tout public et Jeunes) sur :
  - gares et boutiques SNCF
  - distributeurs SNCF
  - site internet TER Auvergne-Rhône-Alpes

Conformément au titre III de la présente convention, les coûts de distribution de cette tarification sont partagés entre les réseaux. Ainsi, une commission de distribution de 3,5 % sur la part du réseau non vendeur est attribuée au réseau vendeur pour le titre combiné TER+TRANS'CAB.

- sur le site partenarial oura.com

La distribution sur le site oura.com se réalise sans frais de commissions.

- par le réseau TRANS'CAB (tout public et Jeunes) sur :
  - boutiques TRANS'CAB

Conformément au titre III de la présente convention, les coûts de distribution de cette tarification sont partagés entre les réseaux. Ainsi, une commission de distribution de 3,5 % sur la part du réseau non vendeur est attribuée au réseau vendeur pour le titre combiné TER + TRANS'CAB.

### **Article V – 2 : Autres modalités techniques et opérationnelles**

Les modalités suivantes font l'objet d'une convention spécifique entre l'exploitant TRANS'CAB et SNCF Voyageurs :

- la distribution
- la validation
- le contrôle et la verbalisation
- le service après vente
- les échanges et la gestion des données entre les réseaux TER et TRANS'CAB
- l'information et la communication

- les modalités de reversement de recettes entre SNCF et TRANS'CAB telles que prévues à l'article III

## **Titre VI : Information et communication**

Afin de promouvoir le dispositif, les partenaires s'engagent dans la mesure du possible à réaliser des actions communes. Ils s'engagent à informer en temps utile les autres partenaires sur les actions individuelles de communication qu'ils engageront.



Fait en deux exemplaires originaux, le

**Pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

**Le Président  
Fabrice PANNEKOUCKE**

**Pour la Communauté d'Agglomération du Bassin  
d'Aurillac**

**Le Président  
Pierre MATHONIER**

**ANNEXE 1- COURBES DE PRIX REFERENCE TER EN MULTIMODAL**

(Tout public et réduit)

<b>Courbe de référence MULTIMODALE TP</b>					
<b>20-juil-24</b>					
<b>(Ex unireso)</b>					
<b>Distance</b>	<b>Mensuel 2nde classe</b>	<b>Mensuel 1ère classe</b>	<b>Distance</b>	<b>Mensuel 2nde classe</b>	<b>Mensuel 1ère classe</b>
1	22,7 €	34,5 €	76	145,4 €	221,0 €
2	22,7 €	34,5 €	77	146,8 €	223,1 €
3	22,7 €	34,5 €	78	148,2 €	225,2 €
4	22,7 €	34,5 €	79	149,5 €	227,3 €
5	22,7 €	34,5 €	80	150,9 €	229,4 €
6	22,7 €	34,5 €	81	152,3 €	231,5 €
7	24,4 €	37,1 €	82	153,7 €	233,6 €
8	26,5 €	40,3 €	83	155,1 €	235,7 €
9	28,6 €	43,5 €	84	156,5 €	237,8 €
10	30,7 €	46,7 €	85	157,8 €	239,9 €
11	32,8 €	49,8 €	86	159,2 €	242,0 €
12	34,9 €	53,0 €	87	160,6 €	244,1 €
13	37,0 €	56,2 €	88	162,0 €	246,2 €
14	39,1 €	59,4 €	89	163,4 €	248,3 €
15	41,2 €	62,5 €	90	164,7 €	250,4 €
16	44,1 €	67,0 €	91	166,1 €	252,5 €
17	46,0 €	69,8 €	92	167,5 €	254,6 €
18	47,8 €	72,7 €	93	168,9 €	256,7 €
19	49,7 €	75,5 €	94	170,3 €	258,8 €
20	51,5 €	78,3 €	95	171,7 €	260,9 €
21	53,4 €	81,2 €	96	173,0 €	263,0 €
22	55,3 €	84,0 €	97	174,4 €	265,1 €
23	57,1 €	86,8 €	98	175,8 €	267,2 €
24	59,0 €	89,7 €	99	177,2 €	269,3 €

25	60,9 €	92,5 €	100	178,7 €	271,6 €
26	62,5 €	95,0 €	101	179,5 €	272,8 €
27	64,2 €	97,6 €	102	180,3 €	274,0 €
28	66,0 €	100,3 €	103	181,1 €	275,2 €
29	67,7 €	102,9 €	104	181,9 €	276,4 €
30	69,4 €	105,5 €	105	182,7 €	277,6 €
31	71,2 €	108,1 €	106	183,5 €	278,8 €
32	72,9 €	110,8 €	107	184,2 €	280,0 €
33	74,6 €	113,4 €	108	185,0 €	281,2 €
34	76,3 €	116,0 €	109	185,8 €	282,4 €
35	78,1 €	118,7 €	110	186,6 €	283,6 €
36	79,8 €	121,3 €	111	187,4 €	284,8 €
37	81,5 €	123,9 €	112	188,2 €	286,0 €
38	83,3 €	126,5 €	113	189,0 €	287,2 €
39	85,0 €	129,2 €	114	189,8 €	288,4 €
40	86,7 €	131,8 €	115	190,6 €	289,6 €
41	88,5 €	134,4 €	116	191,3 €	290,8 €
42	90,2 €	137,1 €	117	192,1 €	292,0 €
43	91,9 €	139,7 €	118	192,9 €	293,2 €
44	93,6 €	142,3 €	119	193,7 €	294,4 €
45	95,4 €	144,9 €	120	194,5 €	295,6 €
46	97,1 €	147,6 €	121	195,3 €	296,8 €
47	98,8 €	150,2 €	122	196,1 €	298,0 €
48	100,6 €	152,8 €	123	196,9 €	299,2 €
49	102,3 €	155,5 €	124	197,7 €	300,4 €
50	104,0 €	158,0 €	125	198,4 €	301,6 €
51	105,6 €	160,4 €	126	199,2 €	302,8 €
52	107,2 €	162,9 €	127	200,0 €	304,0 €
53	108,7 €	165,3 €	128	200,8 €	305,2 €
54	110,3 €	167,7 €	129	201,6 €	306,4 €
55	111,9 €	170,1 €	130	202,4 €	307,6 €
56	113,5 €	172,5 €	131	203,2 €	308,8 €
57	115,1 €	175,0 €	132	204,0 €	310,0 €

<b>58</b>	116,7 €	177,4 €	<b>133</b>	204,8 €	311,2 €
<b>59</b>	118,3 €	179,8 €	<b>134</b>	205,5 €	312,4 €
<b>60</b>	119,9 €	182,2 €	<b>135</b>	206,3 €	313,6 €
<b>61</b>	121,5 €	184,7 €	<b>136</b>	207,1 €	314,8 €
<b>62</b>	123,1 €	187,1 €	<b>137</b>	207,9 €	316,0 €
<b>63</b>	124,7 €	189,5 €	<b>138</b>	208,7 €	317,2 €
<b>64</b>	126,3 €	191,9 €	<b>139</b>	209,5 €	318,4 €
<b>65</b>	127,9 €	194,4 €	<b>140</b>	210,3 €	319,6 €
<b>66</b>	129,5 €	196,8 €	<b>141</b>	211,1 €	320,8 €
<b>67</b>	131,1 €	199,2 €	<b>142</b>	211,9 €	322,0 €
<b>68</b>	132,7 €	201,6 €	<b>143</b>	212,6 €	323,2 €
<b>69</b>	134,3 €	204,1 €	<b>144</b>	213,4 €	324,4 €
<b>70</b>	135,9 €	206,5 €	<b>145</b>	214,2 €	325,6 €
<b>71</b>	137,4 €	208,9 €	<b>146</b>	215,0 €	326,8 €
<b>72</b>	139,0 €	211,3 €	<b>147</b>	215,8 €	328,0 €
<b>73</b>	140,6 €	213,7 €	<b>148</b>	216,6 €	329,2 €
<b>74</b>	142,2 €	216,2 €	<b>149</b>	217,4 €	330,4 €
<b>75</b>	143,8 €	218,6 €	<b>150</b>	218,2 €	331,6 €

## COURBE multimodale JEUNES

20-juil-24

Distance	Mensuel 2nde classe	Mensuel 1ère classe	Distance	Mensuel 2nde classe	Mensuel 1ère classe
1	22,6 €	34,4 €	76	111,0 €	168,7 €
2	22,6 €	34,4 €	77	111,4 €	169,4 €
3	22,6 €	34,4 €	78	111,9 €	170,1 €
4	22,6 €	34,4 €	79	112,3 €	170,7 €
5	22,6 €	34,4 €	80	112,8 €	171,4 €
6	22,6 €	34,4 €	81	113,2 €	172,1 €
7	23,3 €	35,5 €	82	113,7 €	172,8 €
8	25,0 €	38,0 €	83	114,1 €	173,4 €
9	26,7 €	40,6 €	84	114,6 €	174,1 €
10	28,4 €	43,1 €	85	115,0 €	174,8 €
11	30,1 €	45,7 €	86	115,4 €	175,5 €
12	31,7 €	48,2 €	87	115,9 €	176,1 €
13	33,4 €	50,8 €	88	116,3 €	176,8 €
14	35,1 €	53,4 €	89	116,8 €	177,5 €
15	36,8 €	55,9 €	90	117,2 €	178,2 €
16	38,5 €	58,5 €	91	117,7 €	178,8 €
17	40,2 €	61,0 €	92	118,1 €	179,5 €
18	41,9 €	63,6 €	93	118,6 €	180,2 €
19	43,5 €	66,2 €	94	119,0 €	180,9 €
20	45,2 €	68,7 €	95	119,4 €	181,5 €
21	46,9 €	71,3 €	96	119,9 €	182,2 €
22	48,6 €	73,8 €	97	120,3 €	182,9 €
23	50,3 €	76,4 €	98	122,7 €	186,5 €
24	52,0 €	79,0 €	99	123,0 €	187,0 €
25	53,6 €	81,5 €	100	123,3 €	187,4 €
26	55,3 €	84,1 €	101	123,7 €	187,9 €
27	57,0 €	86,6 €	102	124,0 €	188,4 €
28	58,7 €	89,2 €	103	124,3 €	188,9 €
29	60,4 €	91,7 €	104	124,6 €	189,4 €
30	62,0 €	94,3 €	105	124,9 €	189,9 €
31	63,7 €	96,8 €	106	125,3 €	190,4 €
32	65,4 €	99,4 €	107	125,6 €	190,8 €
33	67,1 €	101,9 €	108	125,9 €	191,3 €
34	68,7 €	104,4 €	109	126,2 €	191,8 €
35	70,4 €	107,0 €	110	126,5 €	192,3 €
36	72,1 €	109,5 €	111	126,9 €	192,8 €
37	73,8 €	112,1 €	112	127,2 €	193,3 €
38	75,4 €	114,6 €	113	127,5 €	193,8 €
39	77,1 €	117,2 €	114	127,8 €	194,3 €

40	78,8 €	119,7 €	115	128,1 €	194,7 €
41	80,4 €	122,3 €	116	128,5 €	195,2 €
42	82,1 €	124,8 €	117	128,8 €	195,7 €
43	83,8 €	127,3 €	118	129,1 €	196,2 €
44	85,5 €	129,9 €	119	129,4 €	196,7 €
45	87,1 €	132,4 €	120	129,7 €	197,2 €
46	88,8 €	135,0 €	121	130,1 €	197,7 €
47	90,5 €	137,5 €	122	130,4 €	198,1 €
48	92,2 €	140,1 €	123	130,7 €	198,6 €
49	93,8 €	142,6 €	124	131,0 €	199,1 €
50	95,5 €	145,2 €	125	131,3 €	199,6 €
51	97,2 €	147,7 €	126	131,7 €	200,1 €
52	98,9 €	150,3 €	127	132,0 €	200,6 €
53	100,5 €	152,8 €	128	132,3 €	201,1 €
54	101,2 €	153,9 €	129	132,6 €	201,6 €
55	101,7 €	154,5 €	130	132,9 €	202,0 €
56	102,1 €	155,2 €	131	133,3 €	202,5 €
57	102,6 €	155,9 €	132	133,6 €	203,0 €
58	103,0 €	156,6 €	133	133,9 €	203,5 €
59	103,5 €	157,2 €	134	134,2 €	204,0 €
60	103,9 €	157,9 €	135	134,5 €	204,5 €
61	104,3 €	158,6 €	136	134,9 €	205,0 €
62	104,8 €	159,3 €	137	135,2 €	205,4 €
63	105,2 €	159,9 €	138	135,5 €	205,9 €
64	105,7 €	160,6 €	139	135,8 €	206,4 €
65	106,1 €	161,3 €	140	136,1 €	206,9 €
66	106,6 €	162,0 €	141	136,5 €	207,4 €
67	107,0 €	162,6 €	142	136,8 €	207,9 €
68	107,5 €	163,3 €	143	137,1 €	208,4 €
69	107,9 €	164,0 €	144	137,4 €	208,9 €
70	108,3 €	164,7 €	145	137,7 €	209,3 €
71	108,8 €	165,3 €	146	138,1 €	209,8 €
72	109,2 €	166,0 €	147	138,4 €	210,3 €
73	109,7 €	166,7 €	148	138,7 €	210,8 €
74	110,1 €	167,4 €	149	139,0 €	211,3 €
75	110,6 €	168,0 €	150	139,3 €	211,8 €

## ANNEXE 2 – PRIX DES FORFAITS TRANS'CAB 2021

	Prix – valeur 2024
Forfait TRANS'CAB tout public	36 €
Forfait TRANS'CAB jeunes	28 €